


**Prolongation de la publication jusqu'au 10/12/2024**  
*Date de clôture initiale fixée au 10/11/2024*

	<b>VACANCE DE POSTE</b>	
	<b>Un professeur des universités</b> <b>Section CNU 28</b> <i>et/ou Discipline Physique</i>	
	<b><u>Date de prise de fonction</u></b> Vacant à partir du 01/02/2025	<b><u>Mode de recrutement</u></b> Par voie de délégation à temps plein <i>(réservé aux PR titulaires)</i>

### **Présentation de l'établissement**

L'Université de la Nouvelle-Calédonie est un établissement pluridisciplinaire qui répond notamment aux besoins de formation et de recherche propres à la Nouvelle-Calédonie. Elle veille à accompagner efficacement les évolutions de la Nouvelle-Calédonie et à répondre à ses besoins spécifiques.

L'UNC, ancrée dans son environnement et sa région, a pour ambition de promouvoir son activité de recherche sur la base de l'excellence et de la reconnaissance nationale et internationale. Cette promotion passe par la mise en valeur de ses enjeux scientifiques, de ses capacités d'innovation et de transfert ainsi que par la qualité des formations qu'elle dispense.

L'UNC mène une politique académique et scientifique dynamique et reconnue.

Ainsi l'UNC est lauréate des appels à projets "Nouveaux cursus à l'université" et "Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures" du Programme d'Investissement d'Avenir 3. Sur le plan scientifique, l'université est lauréate d'un appel à projets très sélectif du schéma directeur pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020" de la commission européenne.

L'UNC est depuis août 2023 lauréate de la troisième vague du très sélectif appel à projets ExcellencES ; son projet "DiversitéS", bâti sur sa singularité institutionnelle, son ancrage en Nouvelle-Calédonie et embrassant les diversités, biologiques, culturelles et linguistiques de Nouvelle-Calédonie, préfigure la trajectoire de son prochain contrat quinquennal avec l'État.

L'UNC en chiffres, c'est 250 personnels, 3 700 étudiants, 3 départements de formation (Droit, Economie, Gestion ; Lettres, Langues, Sciences Humaines ; Sciences et Techniques), 1 IAE, 1 IUT, 1 INSPE, 5 équipes de recherche, 2 UMR, 1 école doctorale.

L'UNC, c'est également deux campus dynamiques et chaleureux (Nouvelle en province Sud et Baco en province Nord), des infrastructures modernes (installations dédiées à la recherche et aux pédagogies innovantes, plateaux techniques, studio audiovisuel, Fablab, ...) des installations sportives de qualité, un accès privilégié à la vie culturelle et artistique, et un environnement et une qualité de travail uniques.

### **Profil recherché :**

Professeur des universités en physique dans le domaine de la transition énergétique. La personne recrutée sera en charge de porter la réflexion à l'échelle de l'établissement sur le développement des formations initiale et continue et de la recherche dans le domaine de la transition énergétique.

### **Activités d'enseignements :**

La personne recrutée intégrera l'équipe des enseignants de physique du département sciences et techniques. Elle pourra assurer les fonctions de coordonnateur des enseignements de cette discipline et de responsable pédagogique et administratif. Elle interviendra principalement dans des cours de physique générale de niveau licence (physique quantique, électromagnétisme, électricité ou encore mécanique par exemple) qui sont dispensés en licence de physique-chimie orientée énergie (parcours Energie Matériaux et Renouvelables) et en Cycle Universitaire de Préparation aux Grandes Ecoles (Mathématiques-physiques et physique-chimie). Le cas échéant, elle pourra aussi s'investir dans les cours de l'école doctorale et du master "sciences de la durabilité". La personne recrutée pourra développer des projets de formation dans les domaines précités.

### **Activités de recherche :**

La personne recrutée effectuera son activité de recherche au sein de l'unité de recherche ISEA. Ce laboratoire constitué d'une trentaine d'enseignants-chercheurs est, en termes d'effectif, le premier pôle francophone de sciences exactes du Pacifique travaillant sur les écosystèmes terrestres et côtiers tropicaux. La force de cette unité réside dans son interdisciplinarité (mathématiques, informatique, géologie, biologie, physique et chimie). La personne recrutée aura pour mission la mise en œuvre, au sein de l'unité ISEA, d'une thématique à l'interface matériaux/énergie afin de répondre aux défis des enjeux énergie/climat. De façon plus générale, la personne recrutée devra développer un intérêt pour la pluridisciplinarité et la transversalité scientifique dans le but d'intégrer les thématiques de l'unité ISEA qui s'inscrivent principalement dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Les thématiques de recherches développées pourront comporter un volet expérimental et/ou un volet de simulation numérique.

### **Contacts utiles :**

Michael MEYER, directeur du département ST : [michael.meyer@unc.nc](mailto:michael.meyer@unc.nc)

Peggy GUNKEL-GRILLON, directrice du laboratoire ISEA : [peggy.gunkel-grillon@unc.nc](mailto:peggy.gunkel-grillon@unc.nc)

Jean-Marc BOYER, référent disciplinaire : [jean-marc.boyer@unc.nc](mailto:jean-marc.boyer@unc.nc)

Gwendoline BOURHIS-PRIGENT, directrice des ressources humaines : [gwendoline.bourhis-prigent@unc.nc](mailto:gwendoline.bourhis-prigent@unc.nc)

Camille VERBRUGGHE, pôle enseignants et enseignants-chercheurs : [recrutement@unc.nc](mailto:recrutement@unc.nc)

Les dossiers de candidature (lettre de motivation, CV, copie du dernier arrêté de promotion et d'affectation et copie de la pièce d'identité) sont à envoyer **en format pdf** par voie électronique à la direction des ressources humaines de l'Université de la Nouvelle-Calédonie : [recrutement@unc.nc](mailto:recrutement@unc.nc)

***au plus tard le 10/12/2024***

## **Conditions pour bénéficier d'une délégation dans une université du Pacifique (cf. fiche Galaxie)**

(Décret n° 84-431 du 6 juin 1984)

- **Être maître de conférences ou professeur des universités titulaire**, en poste au sein d'une université au moment du recrutement par voie de délégation



Il convient cependant de souligner que le recrutement d'un professeur des universités sur un poste de maître de conférences n'est pas possible, et inversement.

## **Modalités d'accueil en délégation des enseignants-chercheurs dans les Universités du Pacifique**

(décret n° 84-431 du 6 juin 1984)

- **Séjour attendu de 2 ans**, renouvelable sur demande de l'enseignant-chercheur, après accord de l'université de rattachement ou de l'établissement public et de l'UNC
- **Indexation à 1,73** de la rémunération, des primes et indemnités<sup>1</sup>
- **Perception d'indemnités d'éloignement** : 1 fraction de 5 mois de traitement indiciaire brut, majorée de 10% au titre du conjoint et de 5% par enfant à charge, par année de délégation (4 fractions maximum)  
*Conditions d'éligibilité* : avoir accompli un service de deux ans au moins en dehors de toute collectivité ouvrant droit au bénéfice de cette indemnité avant le début de la délégation (décret n° 96-1028 du 27 novembre 1996)
- **Perception d'Indemnités de Frais de Changement de Résidence (IFCR)** comprenant :
  - les réquisitions aériennes (billets d'avion) prises en charge à 100% pour l'enseignant-chercheur et les membres de sa famille (conjoint et enfants à charge)
  - un montant forfaitaire perçu dans les semaines suivant l'arrivée en Nouvelle-Calédonie, versé par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie en fonction de la composition familiale :

	Montant	Total perçu
Enseignant-chercheur	9 936 €	9 936 €
Conjoint	6306 €	16 242 €
Par enfant à charge	1171 €	17 413 €

*Conditions d'éligibilité (décret n° 98-844 du 22 septembre 1998) : justifier d'un service d'au moins quatre années avant la délégation en Nouvelle-Calédonie / exemple de grade minimum : MCF classe normale 3<sup>ème</sup> échelon avec 2 mois d'ancienneté dans l'échelon*

- **Perception d'un remboursement partiel de loyer** calculé en fonction du montant de la location hors charges, de l'indice de rémunération et de la composition familiale (décret n° 82-1237 du 25 novembre 1985)
- **Octroi d'un congé administratif** de 2 mois désindexé à l'issue d'une délégation minimum de 4 ans (décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996)

<sup>1</sup> Sauf situations particulières prévues par la réglementation